



Contrat de Licence d'Utilisateur Final (CLUF Logiciels Antenna)

La détention de l'un des produits de la ligne Antenna subordonne l'acceptation pleine et entière du présent contrat sans aucune restriction ni réserve.

1. OBJET DU CONTRAT :

La licence accordée par Serge BLOQUET pour les produits de la ligne Antenna : Win Antenna ou Antenna 2000 - Antenna Pro ci-joint n'est pas exclusive. Avec l'achat de ce logiciel, vous obtenez le droit d'utiliser le produit ainsi que les fichiers de musique pour un seul réseau composé de 2 postes de travail doté d'un processeur par poste ou bien pour un réseau de maximum 3 postes dont un serveur. Dans le cas où un groupe de programmes contient plus d'un type de média, vous ne possédez qu'une seule licence pour l'usage de l'un d'entre eux. Serge BLOQUET garde quoi qu'il en soit la propriété et les droits d'auteur de ce logiciel ainsi que tous les autres droits de protection le concernant. Vous reconnaissez la propriété et les droits d'auteur de ce logiciel et de tous les fichiers de musique, les copies de sécurité et la documentation comme étant ceux du titulaire du droit. Le logiciel, y compris les fichiers de musique, ne devront être en aucun cas revendus, licenciés, loués (leasing) ou même donnés gratuitement à une tierce personne. Pour obtenir une garantie entière sur ce produit, vous devrez le référencer auprès de Serge BLOQUET soit à l'aide de la carte d'inscription, soit à l'aide d'un simple fac-similé. L'acheteur du programme porte l'entière responsabilité d'un usage conforme du produit sous licence.

2. INTERDICTION DE REPRODUCTION :

Il est strictement interdit de copier le programme licencié, même partiellement, ou de copier la documentation écrite l'accompagnant. Il est cependant autorisé de faire une copie unique du logiciel dans un but exclusif de sauvegarde de sécurité.

3. TRANSFERT :

Le transfert des droits et des obligations résultant du contrat de licence à une tierce personne n'est possible qu'après la seule autorisation de Serge BLOQUET.

4. INTERDICTION D'EFFECTUER TOUTE MODIFICATION:

Il est strictement interdit d'effectuer ou de faire effectuer toute modification que ce soit au programme licencié par une tierce personne. Il est également strictement interdit de défaire ce logiciel de ses éléments, de les modifier, les décoder ou de les imiter et de se servir du code de ces éléments pour d'autres fins que celles établies dans le contrat, en particulier lucratives.

5. UTILISATION DES FICHIERS SONORES CONTENUS DANS LA SOLUTION INFORMATIQUE :

L'utilisation des différents fichiers sonores se limite à un usage radiophonique unique et aucune commercialisation de ces fichiers ou son échange ne devra être effectué sans avoir acquitté auprès des ayants droits les taxes et royalties légalement dues.

Ces fichiers peuvent donc être employés et modifiés dans une création avec un logiciel de la ligne Antenna uniquement dans un contexte radiophonique unitaire. Tout usage à des fins professionnelles ou commerciales n'est envisageable qu'après obtention d'une permission écrite d'un représentant de Antenna 2000 - Antenna Pro dûment mandaté et l'acquiescement auprès des ayants droits des taxes et royalties légalement dues.

ASCOM

Siège social : 3, allée des Campanières – 83400 HYERES - France

Adresse postale : BP 50183 - 83405 – HYERES Cedex - FRANCE

Mobile : 06.22.63.43.47 – Téléphone / Télécopie : 0 952 410 421

Entreprise régie par l'article 293B du CGI

N° Siret : 350 326 245 00023 APE : 6190Z

Internet : <http://www.antenna-soft.com> - Courriels: contacts@antenna-soft.com



Toute utilisation commerciale autre qu'avec un des modules de la ligne Antenna d'un fichier original ou transformé est en conséquence interdite.

6. UTILISATION DE TOUS LES FICHIERS SONORES FOURNIS AVEC LA SOLUTION INFORMATIQUE :

Les œuvres créées, capturées ou enregistrées avec la ligne Antenna peuvent être utilisées dans un contexte commercial ou personnel de radiodiffusion, à condition de faire l'objet d'une déclaration en bonnes et dues formes auprès des organismes constitués et habilités à percevoir les taxes afférentes à la diffusion radiophonique suivant le pays d'utilisation et de s'acquitter des dites taxes. Seul l'utilisation avec la ligne ANTENNA est autorisée pour les fichiers créés avec cette dernière et l'utilisateur s'oblige à respecter cette clause dans son intégralité sous peines des poursuites et dénonciations auprès des organismes statutairement désignés à la perception de ces taxes et royalties.

7. DROIT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS :

Les droits de protection et les droits d'auteur du logiciel licencié reviennent tous à Serge BLOQUET ou ses ayants droits. Les droits d'auteur des fichiers de musique et leur déclaration sont à faire et à reverser directement et sans délais auprès des organismes statutairement désignés à la perception de ces taxes et royalties. Serge BLOQUET ou ses ayants droits a éventuellement le droit de porter plainte contre vous s'il est établi un lien entre vous et la présence d'une fraude ou d'une infraction de quelque nature qu'elle soit.

8. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ :

Vu l'état actuel de la technique, il n'est pas impossible qu'une faute apparaisse soit dans le logiciel, soit dans la documentation l'accompagnant. C'est pourquoi le logiciel - doit être utilisé de la manière prévue par la description de son créateur, de l'enseignement de son maniement dispensé lors de la formation, et de son manuel d'utilisation constitué lors de cette dernière - fait l'objet d'un contrat. Le client a le droit de renvoyer un logiciel défectueux à son revendeur ou bien un logiciel dont il constate manifestement une différence entre le programme et sa description, et d'exiger du revendeur la livraison d'une autre version du même logiciel dans les 30 jours suivant l'achat du programme et la constatation de l'erreur. Si aucune amélioration n'est possible ou si trois améliorations consécutives n'apportent toujours pas de résultat positif, le client a le droit d'exiger l'annulation de son contrat à condition qu'il détruise simultanément toutes les copies qu'il aurait pu en faire. Tout autre droit de garantie est formellement exclu. Les améliorations citées plus haut peuvent conduire à la livraison d'une nouvelle version du programme contenant des prestations pouvant être différentes de celles présentes sur la version achetée. Si le client refuse une nouvelle version du programme, Serge BLOQUET est alors libéré de toute obligation. Serge BLOQUET ne garantit pas que son programme soit absolument sans faute ni que les fonctions du programme satisfassent pleinement les souhaits du client, ni encore que ce programme fonctionne avec d'autres programmes non prévus et testé par le créateur. Serge BLOQUET ne se porte pas non plus garant de la qualité du logiciel si le client l'utilise différemment de la manière décrite dans le manuel d'utilisation ou comme décrit lors de l'enseignement de son maniement pendant la formation. Antenna 2000 - Antenna Pro n'est pas responsable d'erreurs ou de dommages causés par le support de lecture du logiciel sur des installations techniques ou sur d'autres appareils.

Est également exclue toute responsabilité de Antenna 2000 - Antenna Pro concernant l'apport de données, les dommages ou les pertes de données ainsi que les dommages pouvant résulter directement ou indirectement de l'utilisation du logiciel. Tous les droits de dommages & intérêts sont limités au montant des droits de licence réglés. Tous les

ASCOM

Siège social : 3, allée des Campanières – 83400 HYERES - France

Adresse postale : BP 50183 - 83405 – HYERES Cedex - FRANCE

Mobile : 06.22.63.43.47 – Téléphone / Télécopie : 0 952 410 421

Entreprise régie par l'article 293B du CGI

N° Siret : 350 326 245 00023 APE : 6190Z

Internet : <http://www.antenna-soft.com> - Courriels: contacts@antenna-soft.com



autres droits de garantie disparaissent automatiquement dans les 6 mois suivants la livraison.

9. CONDITIONS DE LICENCE D'AUTRES FABRICANTS :

S'il se trouve un programme dans la ligne ANTENNA sous licence d'un autre fabricant, les conditions de licence et d'utilisation du fabricant de ce produit sont seul valables.

10. SERVICE APRÈS VENTE :

Les utilisateurs référencés reçoivent automatiquement le soutien qui leur est due gracieusement durant la première année. Le service après vente qui est inclus la première année recouvre des explications concernant l'installation des modules logiciels composant la ligne ANTENNA ; à l'exclusion des logiciels licenciés par une tierce personne, ou bien la résolution de problèmes provenant de l'installation ou de l'utilisation dans les conditions décrites lors de la formation ; ces assistances sont diffusées par Internet, E-Mail, Téléphone ou Télémaintenance à la demande et sur initiative du client, les frais de déplacements et de communication téléphonique ne sont en aucune façon incluses dans un contrat de maintenance qui au delà de la première année sera facturé au client à la date anniversaire de livraison au montant en vigueur au jour de la facturation.

11. DENEGATION DE RESPONSABILITE :

Dans le cas où un utilisateur ne se conformerait pas à la législation en vigueur dans son pays, non seulement il dégagerait de toutes responsabilités Serge BLOQUET, Antenna, ou ses ayants droits, mais ceux-ci seraient contraints et forcés de dénoncer les actes délictueux commis par l'utilisateur final sans avoir à préjuger des poursuites données par les autorités concernées.

12. MISE EN APPLICATION DES CONDITIONS DE CONTRAT :

Si l'une ou plusieurs des conditions de ce contrat n'étaient pas valables ou se révélaient ne pas l'être, la mise en vigueur de ce contrat ne serait pas atteinte. Si l'une de ces conditions n'était pas valable, une réglementation supplémentaire entrerait alors en vigueur de manière à se rapprocher le plus possible du but recherché. Le lieu d'exécution des livraisons est HYERES qui est également le seul lieu de juridiction. Tout le droit régnant en France métropolitaine est valable.

Fait à Hyères le vendredi 9 décembre 2005

ASCOM

Siège social : 3, allée des Campanières – 83400 HYERES - France

Adresse postale : BP 50183 - 83405 – HYERES Cedex - FRANCE

Mobile : 06.22.63.43.47 – Téléphone / Télécopie : 0 952 410 421

Entreprise régie par l'article 293B du CGI

N° Siret : 350 326 245 00023 APE : 6190Z

Internet : <http://www.antenna-soft.com> - Courriels: contacts@antenna-soft.com